



LA LIBRE PENSEE DIEPPOISE

FONDEE EN 1892

« Ni dieu, ni maître, à bas la calotte et vive la Sociale »

Bulletin trimestriel Groupe Jean Puech Mars 2006 N° 8

Editorial

CONTRE TOUTES LES VIOLATIONS DE LA LOI DE 1905, DRESSONS LES INVENTAIRES LAÏQUES !

Telle est la résolution prise le 10 décembre dernier à l'issue de la manifestation pour la défense et la promotion de la loi de 1905.

En 1906, après la promulgation de la loi, il s'agissait de dresser l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers des établissements publics du culte ayant cessé d'exister le 31 décembre précédent.

Aujourd'hui, il s'agit pour nous d'établir la liste de toutes les violations à cette loi, relever par exemple dans la presse locale les commémorations officielles qui se font avec des religieux ou relever la présence de représentants de l'Etat es qualités dans des manifestations religieuses, vérifier le montant des subventions allouées par la Ville aux établissements d'enseignement privés, vérifier le type de travaux sur les édifices culturels payés par la Ville etc.... Tant il est vrai que l'Eglise s'imisce de plus en plus dans les orientations politiques et économiques de l'Etat et des institutions européennes.

La somme de nos recherches sera publiée dans notre bulletin et viendra alimenter les Assises Nationales pour la laïcité qui devraient se tenir en juin. Emmanuelle.RIVRIN



Dessin de Grandjouan dans « L'Assiette au Beurre »

Inscrivez-vous au banquet gras du vendredi dit «saint » le vendredi 14 avril au Havre

Commandez le dernier numéro de l'Idée Libre sur « La Libre Pensée pendant la grande boucherie de 1914-1918 » 5 euros

Abonnez-vous à La Raison
Mensuel de la Libre Pensée



SOMMAIRE

- Contre le retour du délit de blasphème p 2-3-4

-Pétition contre la loi du 25 décembre 1942

Pour nous contacter : librepenseedieppoise@wanadoo.fr Site internet : <http://perso.wanadoo.fr/libre-pensee-dieppe/>
Olivier Poulet 3 rue du Gal de Gaulle 76370 Neuville-lès-Dieppe

Contre le retour du délit de blasphème, combattons tous les cléricatismes !

L'affaire des caricatures de Mahomet a défrayé la chronique ces derniers mois : licenciement de journaliste, fatwas, récompenses à qui mettra à mort un des caricaturistes, boycott économique des produits danois, nombreuses victimes lors de manifestation comme au Nigéria. On aura tout eu. La Libre Pensée ne se prononce pas sur la qualité des dessins comme se sont autorisés à le faire telle ou telle personnalité ou journaliste, mais sur le fond. Qu'en est-il de la liberté d'expression ? du retour du délit de blasphème ? Que devient la laïcité institutionnelle telle qu'elle est définie par la loi de 1905 dont nous venons de fêter le centenaire ?

Tout d'abord, la Libre Pensée ne se fait pas d'illusions sur les tentatives d'instrumentalisation de l'opinion publique au travers de cette affaire. La violence des réactions largement médiatisée ne peut nous faire oublier que tout cela s'inscrit dans le cadre d'une situation politique internationale où l'impérialisme américain fait

tout pour monter une intervention militaire contre l'Iran et/ou la Syrie.

Nous en avons pour preuve que ces fameuses caricatures avaient été déjà publiées en octobre 2005 par un journal égyptien, Al Fager, sans provoquer le moindre scandale.

Les " foules musulmanes " si ostensiblement médiatisées sont elles aussi intolérantes qu'on veut bien nous le faire croire ?

Les deux éditeurs (Ahmed Abel Maksound et Youssera Zaharan) du journal Al Fager n'ont jamais été inquiétés. Le rédacteur en chef d'Al Fager se déclarait d'ailleurs fort surpris des protestations. Il était même très fier que son journal ait été le premier à publier les fameuses caricatures de Mahomet.

Ce qui est plus inquiétant, ce sont les attitudes des différents chefs d'Etat ou de gouvernement ou représentants de l'ONU (excuses, regrets...) faisant le lit d'un retour du délit de blasphème (quand il n'existe pas déjà !).

Les prises de position sont d'autant plus inquiétantes que depuis quelque temps on assiste à une offensive des cléricatismes de tous bords convergeant vers une demande du retour au délit de blasphème, déguisée ici ou là sous un soi-disant nécessaire " respect des religions ".

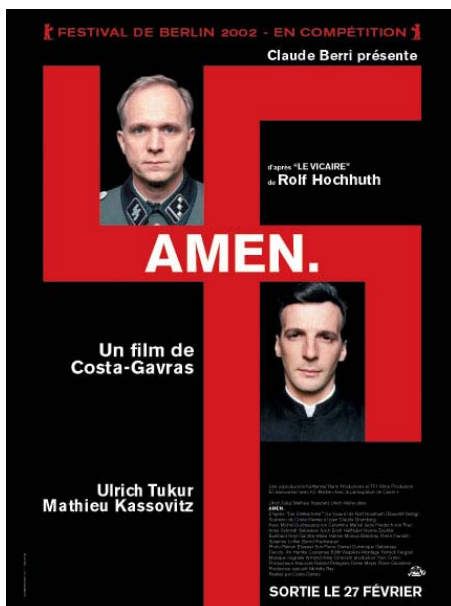
Pour la Libre Pensée, les religions, comme tout autre courant de pensée ou idéologie doivent pouvoir être soumises à la critique. Il en va de l'existence de la liberté d'expression et de la liberté de conscience garanties par notre Constitution et par la loi de



1905 de séparation des Eglises et de l'Etat dont nous venons de fêter le centenaire.

Le délit de blasphème existe dans plusieurs pays européens comme l'Allemagne, la Grèce, la Grande Bretagne (au seul profit de la religion anglicane) et ... la France pour les trois départements Alsace-Moselle régis par le concordat napoléonien de 1801 et les lois allemandes de 1861 (délit puni de trois ans de prison !). Ce qui fait que la loi de la République ne s'applique pas à tous les Français !

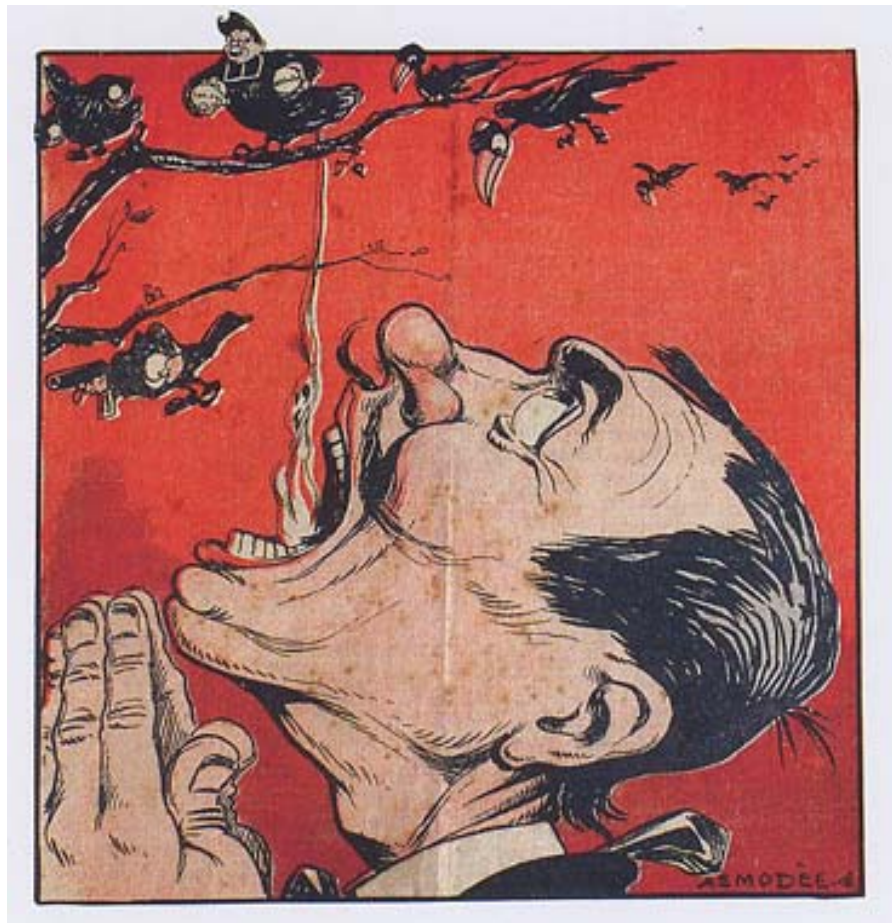
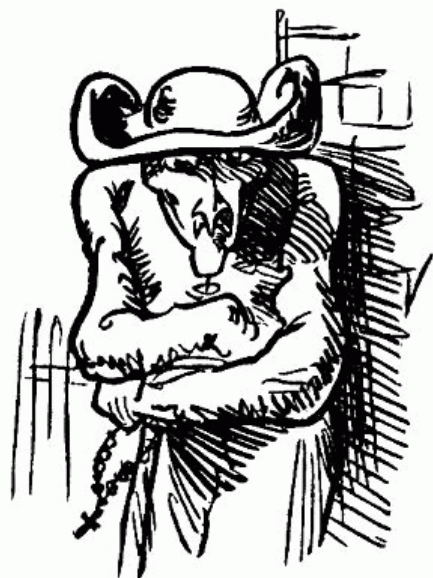
Cette épine dans le pied de la démocratie permet d'ailleurs à l'Eglise et à ses nombreuses officines d'extrême droite comme l'AGRIF ou " Croyances et Libertés " de rêver d'un retour au bon vieux temps des autodafés, de l'Inquisition, des bûchers. Le Chevalier de la Barre ne fût-il pas condamné pour blasphème à la question puis mis à mort en 1766 ? Ses bourreaux enterrèrent sa dépouille avec un exemplaire



du Dictionnaire philosophique de Voltaire. Ce même Voltaire qui aujourd'hui aurait une fatwa sur sa tête pour sa pièce " Le fanatisme ou Mahomet le prophète " !

Dernièrement, nous avons eu le triste spectacle de l'interdiction de plusieurs affiches de cinéma, la condamnation des auteurs de la publicité " Marité François Girbaud interprétant librement une œuvre du domaine public : la cène de Léonard de Vinci. Il y a eu aussi les réalisateurs des Guignols de l'Info sommés de s'excuser d'avoir voulu caricaturer le nouveau pape. Sommes-nous toujours en démocratie, dans une République laïque ou en théocratie ? A Dieppe, cité de Richard Simon, père de l'exégèse biblique dont les livres furent brûlés sur ordre de Louis XIV à la demande de Bossuet, la Libre Pensée dieppoise est intervenue l'an dernier

pour soutenir l'artiste Marti Folio, censuré lors d'une exposition pour son tableau "Corpus Christi" représentant le pape Jean-Paul II croquant une hostie, un filet de sang coulant de sa bouche. Nous avons pris l'initiative d'une lettre ouverte au Ministre de la Culture, pour défendre la liberté d'expression, lettre contresignée par plus de 130 personnalités ou artistes.



A ce jour, nous attendons toujours sa réponse. Il faut dire que nos ministres sont plus empressés de se coiffer de la kippa ou de se prosterner devant le pape que de répondre aux légitimes préoccupations des citoyens.

De même nous avons soutenu Louis Chagnon, professeur d'histoire qui s'était vu infliger un blâme par le recteur de l'académie de Versailles pour avoir osé enseigner un fait historique incontestable : le massacre de 900 juifs de la tribu des Quraiza par Mahomet en 627. Cela augure mal de l'enseignement du " fait religieux " à l'école publique, enseignement prévu dans la nouvelle loi d'orientation, dite loi " Fillon ", grâce à un amendement proposé par le député apparenté PCF, M. Brard. C'est le catéchisme que l'on devra enseigner ! Blâmes, procès attendront les malheureux professeurs qui oseront enseigner les faits historiques qui n'auront pas l'heur de plaire aux cléricaux !

Le seul fait de montrer une représentation de Mahomet, sans caricaturer, sera taxé de blasphème puisque l'islam interdit toute représentation du prophète ! Montrer Jean-Paul II serrant la paluche à son copain Pinochet ou évoquer le passé de Ratzinger dans les Jeunesses hitlériennes risque d'irriter Messieurs les censeurs !

L'affaire des caricatures a eu au moins le mérite de montrer au grand jour la volonté de tous les cléricaux de régenter nos consciences.

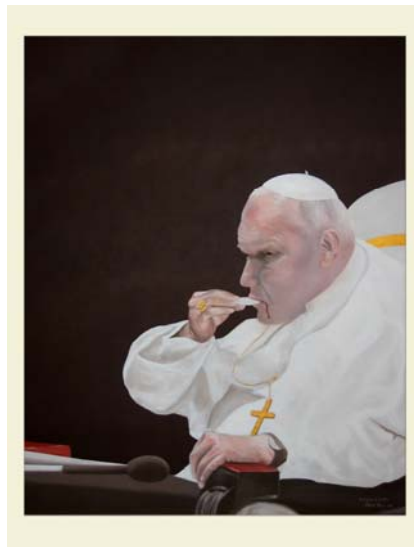
Il n'est pas une semaine où l'on ne relève pas une atteinte à la liberté d'expression. Il y a quelques mois le dessinateur autrichien Haderer, a failli connaître les geôles grecques Sa BD " La vie de Jésus, publiée à plus de 100000 exemplaires se veut une satire religieuse, un regard espionneuse idée de vouloir la publier en Grèce où le délit de blasphème existe et où les condamnations pleuvent. L'Union Euro-



Publicité Marité et François Girbaud reprenant librement le tableau de Léonard de Vinci « La Cène »

-piège sur la vie de Jésus. Son éditeur a eu la malencontreuse idée de vouloir la publier en Grèce où le délit de blasphème existe et où les condamnations pleuvent. L'Union Européenne avait même lancé un mandat d'arrêt européen à son encontre ! Sans la formidable mobilisation de soutien Haderer croupirait à l'heure qu'il est dans les prisons grecques. Un Allemand vient d'être condamné à un an de prison avec sursis pour " offense au Coran " pour avoir osé imprimer un papier toilette avec le mot " Coran " pour dénoncer certaines sourates appelant à tuer les impies, les juifs, les apostats. Une université polonaise vient d'interdire une exposition en faveur de la liberté d'expression. On y

se voyait des maillots portant des slogans comme " Je suis gay " se voyait condamné pour un poème dans lequel il montrait l'amour d'un centurion pour le Christ. Sans parler des fatwas qui planent sur la tête d'artistes, d'écrivains comme Saldam Rushdie...



« Corpus Christi » de Marti Folio

Heureusement, les Libres Penseurs, les défenseurs de la liberté d'expression réagissent massivement à ces attaques. A l'initiative de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, l'Appel des 666 contre le retour du délit de blasphème l'an dernier a montré la voie pour résister et montrer que seule la séparation des Eglises et de l'Etat peut garantir les libertés d'expression, de création et de conscience.

Heureusement, les Libres Penseurs, les défenseurs de la liberté d'expression réagissent massivement à ces attaques. A l'initiative de la Fédération Nationale de la Libre Pensée, l'Appel des 666 contre le retour du délit de blasphème l'an dernier a montré la voie pour résister et montrer que seule la séparation des Eglises et de l'Etat peut garantir les libertés d'expression, de création et de conscience.



Extrait de « La vie de Jésus » de Haderer